

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public, que par décision n° EAU-AUT-25-1163 en date du 27/05/2026 de l'Administration de la Gestion de l'Eau a pris l'arrêt n° :
EAU-AUT-25-1163

accordant :

gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise Ceratizit à Mamer

au demandeur :

Ceratizit Luxembourg sàrl, 101, route de Holzem, L-8232 Mamer.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Mamer, le 16/06/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



LUC FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 16/06/2026 au 27/07/2026 inclus.

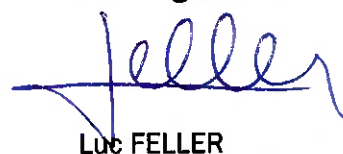
Mamer, le 16/06/2026

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



LUC FELLER